Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/11/2025 - B2025/024479 - 2007 B 00634 - 495 241 655 - ABEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

B24479

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration pour la période : Année 2024
Formulaire N° 2065 *(applicable à compter du 31/12/2024)*
Annexe N° 2033-A *(applicable à compter du 31/12/2023)*
Annexe N° 2033-B *(applicable à compter du 31/12/2024)*
Annexe N° 2033-C *(applicable à compter du 31/12/2021)*
Annexe N° 2033-E *(applicable à compter du 31/12/2021)*

certifié copie conforme

GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES
Pour acte déposé, certifié
par le greffier, en date du :

-7 OCT. 2025

Le Greffier
SELAS VIDAL, VIDAL-PENCHINAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065
(Applicable à compter du 31/12/2024)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	**38 GALERIE GEORGES SAND**		
Code postal	**30900**	Ville	**NIMES**
		Pays	**FRANCE**

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

PLOMBERIE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit *(report du 2033-B)*	**672**

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	**Oui**
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	**EBP**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du 31/12/2023,

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Autres	2 500		2 500
Immobilisations corporelles	41 832	27 009	14 823
TOTAL I *(5)*	44 332	27 009	17 323
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	16 170		16 170
Créances *(2)* clients et comptes rattachés	24 011		24 011
Créances autres *(3)*	33 599		33 599
Disponibilités	8 669		8 669
TOTAL II	82 449		82 449
TOTAL GENERAL (I + II)	126 781	27 009	99 772

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	5 500
Réserve légale	30 284
Report à nouveau	-573
Résultat de l'exercice	-672
TOTAL I	34 539
3 - Dettes *(4)*	
Emprunts et dettes assimilées	3 992
Fournisseurs et comptes rattachés	4 897
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) 1 043	56 344
TOTAL III	65 233
TOTAL GENERAL (I + II + III)	99 772

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2024)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	72 639
Production stockée *(variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)*			6 040
Autres produits			718
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	79 397

CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de matières premières et autres approvisionnements *(y compris droits de douane)*	19 961
Autres charges externes	14 765
Impôts, taxes et versements assimilés	2 646
Rémunérations du personnel	30 000
Charges sociales	12 189
Dotations aux amortissements	609
Autres charges	-101
Total des charges d'exploitation (II)	80 069
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-672
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	-672

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		672

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		672

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		672

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au debut de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	**4 312**			**4 312**	
Matériel de transport	**27 418**			**27 418**	
TOTAL rubrique I	**31 730**			**31 730**	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afferents aux elements sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements a la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	**4 312**			**4 312**
Matériel de transport	**24 253**	**3 165**		**27 418**
TOTAL rubrique II	**28 565**	**3 165**		**31 730**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du 31/12/2021,

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	**1,00**

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		**72 639**
	TOTAL 1	**72 639**

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats		**19 961**
	TOTAL 3	**19 961**

IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée *(Total 1 + Total 2 - Total 3)*	**52 678**

SARL ABEL
SARL au capital de 5 500 Euros
Siège Social : 38 Galerie Georges Sand
30900 NÎMES
495 241 655 RCS Nîmes

DÉCLARATION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03/09/2025

Le soussigné : Ahmed BELIOUA
Qualité de gérant
De la SARL ABEL

Déclare en application des dispositions de l'article 44-1 nouveaux du décret du 23 mars 1967, que la proposition d'affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2023 soumise au vote des associés à l'assemblée générale ordinaire annuelle, est identique en sa teneur à la résolution d'affectation votée par ladite assemblée, et encore que les termes de ladite résolution soient les suivants :

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le déficit d'un montant de 672 Euros ci-dessus mis en évidence de la manière suivante :

-Au poste « Report à nouveau 672 Euros

Ainsi, il ne sera pas distribué de dividende pour le présent exercice.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Fait au siège social,
Le 03/09/2025

La gérance

SARL ABEL
Plomberie - Chauffage - Climatisation
Energies renouvelables
38 Galerie Georges Sand
30900 NIMES
Tél. 06 62 04 24 98
SIRET 495 241 655 00036 - NAFA : 4322A

SARL ABEL
SARL au capital de 5 500 Euros
Siège Social : 38 Galerie Georges Sand
30900 NÎMES
495 241 655 RCS NÎMES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 PRÉSENTE À L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03/09/2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin que, conformément aux statuts et aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes **de l'exercice clos le 31 décembre 2024**, et pour vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- les comptes annuels,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumis à votre approbation.

Nous vous avons également adressé le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social.

PRESENTATION DES COMPTES

Nous vous précisons que les comptes de notre société soumis à votre approbation ont été établis selon les formes et les méthodes du nouveau plan comptable.
Ces documents ont été établis et sont présentés dans le respect du principe de prudence.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ - EVOLUTION

Au cours de l'exercice écoulé, notre chiffre d'affaires Hors Taxes s'est élevé
À la somme de 79 397 euros.
Compte tenu de nos charges d'exploitation qui se sont élevées à la somme de 80 069 euros.
Il en ressort un déficit d'exploitation de 672 €uros.

DEPENSES NON DEDUCTIBLE FISCALEMENT

Conformément aux dispositions du code général des Impôts, vous aurez à prendre acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du code général des Impôts.

EVOLUTION PREVISIBLE

Maintenir et accroître l'activité afin d'une part de consolider les résultats obtenus au cours des deux derniers exercices.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Nous vous proposons d'affecter le déficit d'un montant 672 €uros ci-dessus mis en évidence de la manière suivante :

-Au poste « Report à nouveau » 672 Euros

Ainsi, il ne serait pas distribué de dividende pour le présent exercice.

DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices :

Années	Dividende net	Avoir fiscal	Total
2021	0	0	0
2022	0	0	0
2023	0	0	0

EVENEMENTS IMPORTANT SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est à mentionner.

Conformément aux prescriptions légales, nous vous donnons également les informations complémentaires ci-après :

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pas engagé de dépenses de recherche et de développement.

PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE OU PRISE DE CONTROLE

Aucune participation significative n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

(Décret du 29 novembre 1983)

Néant

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 du Code de commerce SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Vous trouverez par ailleurs le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L. 223-19 du Code de commerce et dont il vous sera demandé la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolution ci-joint.

Nous vous demandons, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés, de nous accorder quitus pour notre gestion de l'exercice écoulé et d'approuver les opérations visées.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous jugeriez utile à nous demander.

Si vous êtes d'accord avec ces propositions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Gérant

Ahmed BELIOUA

